

Entreprises

Nouveau regard sur les entreprises : des PME moins nombreuses qu'en apparence mais qui restent prépondérantes en Bretagne

La Bretagne compte 138 000 entreprises selon la nouvelle définition prenant en compte l'organisation des sociétés en groupes. Les PME restent les premières en termes d'emplois mais leur poids se réduit considérablement au profit des grandes entreprises qui les talonnent. Il en va de même pour les entreprises de taille intermédiaire qui emploient près du quart des salariés bretons. La présence d'une capitale régionale permet à l'Ille-et-Vilaine d'accueillir de nombreuses implantations de grandes entreprises. Elles y représentent la principale catégorie d'entreprise avec près du tiers des salariés.

La notion d'entreprise a été rénovée en 2008 à l'occasion de la loi de modernisation de l'économie. Jusqu'alors, l'entreprise s'assimilait à son contour légal, selon une approche purement juridique. Désormais, l'entreprise est définie selon des critères économiques, qui donnent une vision plus réaliste du tissu productif. Cette nouvelle définition¹ tient en effet compte du degré d'autonomie des différentes entités notamment dans l'affectation de leurs ressources. Ainsi, des sociétés organisées en groupes auraient formé autant d'entreprises différentes dans l'ancienne définition, sans pour autant que celles-ci possèdent d'autonomie décisionnelle. La nouvelle définition permet en

particulier de mieux reconnaître la véritable implication des grandes entreprises.

Dans le même temps, un nouveau découpage des entreprises en quatre catégories a été introduit selon plusieurs critères de taille dont, en particulier, le nombre de salariés : les microentreprises, les petites et moyennes entreprises (PME), les grandes entreprises ainsi qu'une nouvelle catégorie : l'entreprise de taille intermédiaire (ETI). Cette dernière permet une description plus fine du tissu économique que précédemment où les ETI étaient groupées avec les grandes entreprises.

La nouvelle définition de l'entreprise

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n°2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Ainsi, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et une autre dédiée à leur commercialisation ; ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies (combinées) pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation en particulier pour les plus grands groupes. Des travaux de profilage sont en cours pour mieux identifier les entreprises des groupes.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les grandes entreprises sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

138 000 entreprises implantées en Bretagne

En 2010, 138 000 entreprises du secteur marchand non agricole disposent d'une implantation² en Bretagne, contre 145 000 unités légales selon l'ancienne définition. Toutefois, elles se révèlent extrêmement hétérogènes de par le nombre de leurs salariés. La concentration des emplois dans quelques entreprises est en effet très marquée : si les ETI et les grandes entreprises ne représentent qu'1 % des entreprises implantées en Bretagne, elles emploient la moitié³ des salariés de la région (contre 53 % au niveau national). A contrario, 94 % des entreprises bretonnes sont des microentreprises, mais elles n'emploient que 21 % des salariés. La nouvelle définition fait donc apparaître le très fort dualisme du tissu productif entre les microentreprises d'une part et les grandes entreprises de l'autre.

Autre illustration de la forte concentration de l'emploi salarié : si 97 % des entreprises bretonnes sont indépendantes, les 4 000 restantes appartiennent à un groupe et emploient 63 % des 578 000 emplois salariés bretons. Les entreprises implantées en Bretagne et associées à un groupe comptent en moyenne 91 salariés dans la région et 1 300 sur l'ensemble de la France alors que les indépendantes emploient en moyenne moins de deux salariés et 60 % d'entre elles n'en ont même aucun.

Le poids des grandes entreprises plus visible dans la nouvelle définition

Sur les 229 grandes entreprises « nouvelle définition » présentes sur le sol national, 188 ont une implantation en Bretagne. Bien que peu nombreuses, elles emploient néanmoins 153 000 salariés en Bretagne répartis sur 8 600 établissements. La nouvelle définition de l'entreprise augmente mécaniquement le

poids des grandes entreprises dans l'emploi salarié : elles regroupent désormais 27 % des salariés bretons, contre seulement 11 % précédemment.

Toutes ces grandes entreprises appartiennent à un groupe et sont implantées en moyenne dans vingt régions françaises. Les groupes installés en Bretagne ont en général leur siège en région parisienne et disposent d'un réseau national ou international : seulement 3 % de ces groupes ne disposent pas d'implantations en dehors du pays, 69 % sont des groupes français avec filiale à l'étranger et 28 % sont des groupes étrangers. Cette répartition est conforme à celle des autres régions. A noter que 8,5 % des salariés bretons sont ainsi employés par des groupes étrangers.

Quatre de ces grandes entreprises ont leur siège en Bretagne : Yves Rocher, Bolloré, Samsic et SIPA/Ouest-France. Elles cumulent 6 600 salariés en Bretagne, principalement en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan, et six fois plus en dehors. Les autres sièges sociaux des grandes entreprises sont répartis entre l'Île-de-France (114 sièges), l'étranger (79 sièges) et onze autres régions (32 sièges).

Des grandes entreprises prépondérantes en Ile-de-France mais pas en province

Au niveau national, l'importance des grandes entreprises dans l'emploi est encore plus prégnante, puisque celles-ci regroupent 31 % des salariés. L'impact du changement de définition sur le contour des grandes

2- Une entreprise est considérée comme implantée en Bretagne si au moins un établissement s'y trouve.

3- Les emplois mentionnés ici sont calculés en équivalent temps plein, et en excluant l'intérim (cf encadré « Pour bien comprendre ces résultats » dernière page)

138 000 entreprises implantées en Bretagne dont 94 % de microentreprises

Nombre d'entreprises implantées en Bretagne selon la catégorie d'entreprise

	Entreprises	Établissements en Bretagne	Salariés en Bretagne	Part de la France métropolitaine (en %)
Grandes entreprises	188	8 606	153 100	3,8
Entreprises de taille intermédiaire	1 170	7 482	136 500	4,8
Petites et moyennes entreprises*	7 276	14 932	168 900	4,8
Microentreprises	129 540	140 080	119 000	4,8
Total	138 174	171 100	577 500	4,5

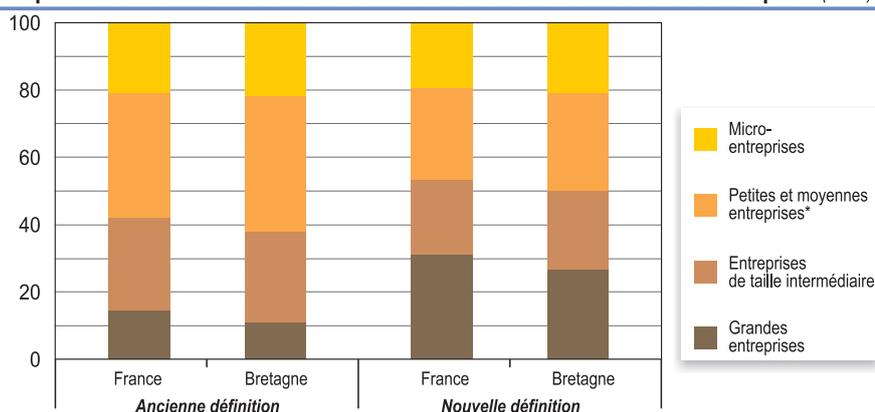
Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires

* hors microentreprises

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

La nouvelle définition augmente la part des grandes entreprises

Proportion de salariés selon l'ancienne et la nouvelle définition de l'entreprise (en %)



Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires

* hors microentreprises

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

entreprises y est également conséquent, car celles-ci n'employaient que 15 % des salariés avec l'ancienne acception. Cependant, l'Île-de-France se détache nettement : les grandes entreprises y emploient 39 % des salariés. Cette forte concentration s'explique par la présence dans la région capitale de nombreux sièges sociaux, en particulier pour toutes les grandes entreprises qui gèrent des réseaux nationaux (énergie, transports, poste et télécommunications, banque et finance).

Dans l'ensemble des autres régions métropolitaines, les grandes entreprises regroupent en moyenne 28 % des salariés, soit un taux proche de celui de la Bretagne. A noter que les grandes entreprises pèsent plus dans les régions du nord de la France que dans celles du sud.

A l'instar des autres régions françaises, les secteurs organisés en réseaux nationaux sont dominés en Bretagne par les grandes entreprises : 81 % des emplois de la finance ou 76 % de ceux de l'énergie se trouvent ainsi dans des établissements bretons appartenant à cette catégorie. De même la présence de l'usine PSA près de Rennes explique la part importante (75 % des salariés) des grandes entreprises dans la fabrication de matériel de transport.

Comme pour l'ensemble de la France, près de la moitié des salariés bretons employés par une grande entreprise le sont dans les secteurs du commerce, du service des transports et des activités financières.

En revanche, l'industrie agroalimentaire constitue un très fort particularisme breton :

les grandes entreprises du secteur regroupent 12 000 salariés, soit 8 % des emplois des grandes entreprises en Bretagne, contre moins de 3 % au niveau national.

Les nouvelles ETI emploient un quart des salariés bretons

La nouvelle définition de la notion d'entreprise a été l'occasion d'introduire une nouvelle catégorie : l'entreprise de taille intermédiaire (ETI). Les ETI regroupent les entreprises de moins de 5 000 salariés, à l'exclusion des PME. Cette nouvelle classe regroupe des entreprises réputées posséder la souplesse et la réactivité des PME, tout en étant d'une taille suffisante pour se positionner sur les marchés internationaux. Le rapport Gallois sur la compétitivité française avait signalé en 2012 la faiblesse structurelle du tissu industriel, trop limité aux seules grandes entreprises, et prôné un soutien aux PME pour leur permettre de croître et ainsi augmenter le nombre d'entreprises de taille intermédiaire dynamiques et exportatrices.

Près de 1 200 entreprises de taille intermédiaire disposent d'une implantation en Bretagne (soit un quart des ETI nationales). Elles emploient 136 000 salariés de la région, répartis dans près de 7 500 établissements et regroupent 24 % des salariés contre 27 % avec l'ancienne définition si cette catégorie avait existé. Certaines entreprises, qui auraient été des ETI avec l'ancienne notion, sont en effet classées aujourd'hui parmi les grandes entreprises. Au niveau national, l'écart est plus marqué encore : les ETI emploient 22 % des salariés contre l'équivalent de 28 % avec l'ancienne définition.

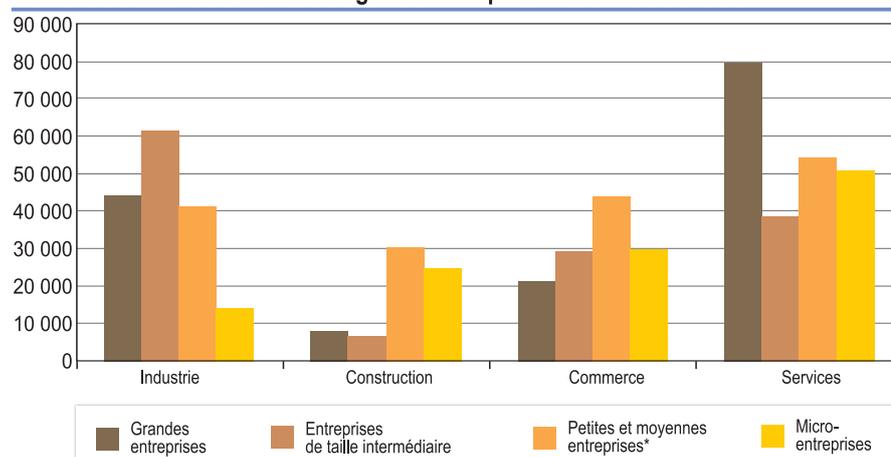
Les ETI bretonnes appartiennent pour leur grande majorité à un groupe puisque seulement 4 % sont indépendantes. Un quart des ETI dépend d'un groupe étranger (contre 30 % au niveau national), représentant 17 % des emplois.

La moitié des salariés de l'industrie agroalimentaire travaille dans une ETI

Deux secteurs concentrent 44 % des emplois de cette catégorie d'entreprises : l'industrie agroalimentaire et le commerce. Si le commerce ne constitue pas une spécificité bretonne (ce résultat s'observant également dans l'ensemble des régions françaises), la surreprésentation en Bretagne de l'industrie agroalimentaire est particulièrement élevée : celle-ci regroupe 23 % des salariés des ETI,

Les entreprises de taille intermédiaire prépondérantes dans l'industrie

Nombre de salariés selon la catégorie d'entreprise et leur secteur d'activité



Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires

* hors microentreprises

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

contre seulement 5 % au niveau national. Cette surreprésentation se manifeste très nettement dans les Côtes-d'Armor (40 % des emplois des ETI), le Morbihan (31 %) et, dans une moindre mesure, dans le Finistère (23 %) et l'Ille-et-Vilaine (11 %). Plus de la moitié des emplois salariés (31 000) de l'industrie agroalimentaire se trouve dans une ETI en Bretagne.

En revanche, les activités scientifiques et techniques (11 700 emplois en Bretagne) sont sous-représentées avec seulement 9 % des salariés au sein des ETI, contre 15 % au niveau national.

Les ETI implantées en Bretagne sont également présentes en général dans dix autres régions soit deux fois plus que la moyenne nationale. Cette différence s'observe dans tous les secteurs d'activité.

De nombreuses anciennes PME disparaissent avec la nouvelle définition

Le changement de définition de l'entreprise a drastiquement réduit le nombre et le poids des PME en Bretagne : elles regroupent désormais 29 % des emplois de la région, contre 40 % précédemment. De nombreuses PME, selon l'ancienne acception, appartiennent à des groupes, et ne possèdent ainsi pas d'autonomie décisionnelle. Elles ne sont donc désormais plus considérées comme des entreprises. Au niveau national, l'effet du changement de définition est du même ordre : les PME ne pèsent plus que 27 % de l'emploi national, contre 37 % précédemment. En Bretagne, les PME conservent cependant leur première place en termes d'emplois contrairement au niveau national où les grandes entreprises sont prépondérantes, du fait de leur importance en Île-de-France.

Plus de 7 000 PME sont implantées en Bretagne (soit 5,4 % du total national). Elles y emploient près de 170 000 salariés (4,7 % de l'ensemble France). Plus de trois PME sur dix dépendent d'un groupe : 29 % d'un groupe français et 2 % d'un groupe étranger, contre 5 % au niveau national, ce qui confirme le faible impact des groupes étrangers en Bretagne. La part des salariés de PME implantées en Bretagne dépendant d'un groupe étranger est également de 2 %, soit trois fois moins qu'en moyenne française.

En Bretagne, les secteurs du commerce et de la construction emploient 44 % des

salariés des PME, soit 7 points au-dessus de leur poids national. Le commerce totalise 124 000 emplois salariés en Bretagne, dont 35 % en PME. La construction regroupe près de 70 000 emplois, dont 43 % dépendent d'une PME.

Une myriade de microentreprises

Près de 130 000 microentreprises sont implantées en Bretagne (soit 4,4 % de l'ensemble des microentreprises comptabilisées en France). Elles emploient environ 119 000 salariés (soit 4,7 % du total France), ce qui représente 21 % des emplois salariés bretons (contre 19 % au niveau national). La nouvelle définition de l'entreprise a peu modifié le poids des microentreprises : la plupart d'entre elles sont indépendantes et possèdent donc leur autonomie décisionnelle. Seulement 0,3 % sont contrôlées par un groupe, résultat proche de celui observé au niveau national.

Ce type d'entreprises est naturellement tourné vers l'économie locale. Ainsi, à l'instar des PME, les secteurs du commerce et de la construction arrivent en tête : ils concentrent 46 % des emplois salariés, part du même ordre que pour l'ensemble national (44 %).

Plus de six microentreprises sur dix n'emploient aucun salarié, plus particulièrement dans la santé et l'action sociale où l'on trouve les professions libérales, mais cette situation est majoritaire dans quasiment tous les secteurs. Les microentreprises ayant des salariés en comptent trois en moyenne. Au niveau national, cette moyenne est de 2,5

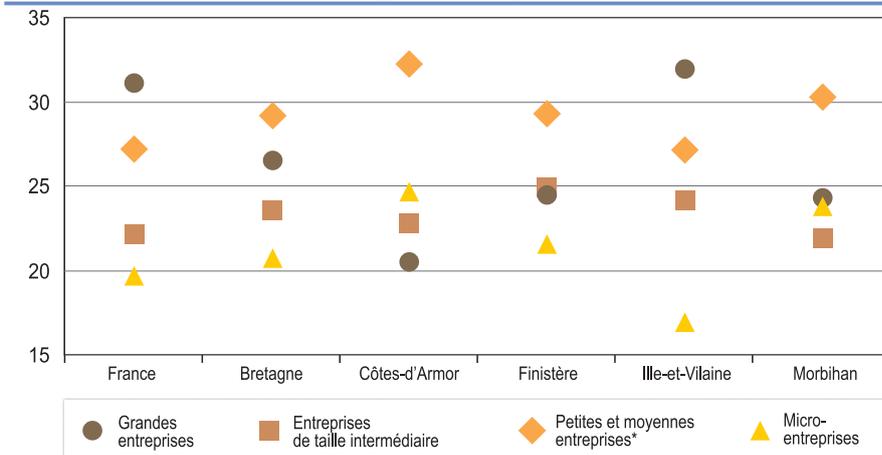
salariés pour une proportion de microentreprises sans salarié de 65 %.

Les grandes entreprises plus présentes en Ille-et-Vilaine

La répartition des salariés bretons selon les quatre catégories d'entreprise est très proche de la répartition moyenne des régions de province. Cependant le poids des grandes entreprises y est légèrement plus faible. Seules cinq régions métropolitaines (Pays-de-la-Loire, Poitou-Charentes, Limousin, Languedoc-Roussillon et Corse) et les DOM présentent des proportions moins élevées.

A l'échelon départemental, les disparités de structure du tissu productif reflètent la fonction et l'organisation économique des départements. L'Ille-et-Vilaine se distingue ainsi par le poids des établissements appartenant à de grandes entreprises : celles-ci occupent 32 % des salariés du département, contre 20 à 24 % dans les autres départements de la région. Tirant parti de l'attractivité de la capitale régionale, avec toutes les activités tertiaires induites, l'Ille-et-Vilaine héberge également de nombreuses unités de production industrielle. De plus, ce département accueille sur son territoire la plupart des sièges régionaux des entreprises nationales organisées en réseau : énergie, transports, poste et télécommunications ou banque et finance par exemple. Cet effet de capitale régionale s'observe également dans de nombreuses autres régions (comme dans les Bouches-du-Rhône pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Puy-de-Dôme pour l'Auvergne ou encore la Haute-Garonne pour

Un tiers des salariés d'Ille-et-Vilaine travaille dans une grande entreprise Proportion de salariés selon la catégorie d'entreprise (en %)



Champ : entreprises marchandes hors agriculture, hors intérimaires
* hors microentreprises
Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Midi-Pyrénées). En corollaire, les microentreprises y occupent une part plus faible avec seulement 17 % des salariés.

Dans les autres départements bretons, quelques spécificités apparaissent. Parmi les grandes entreprises, le secteur financier est surreprésenté dans le Finistère, de même

que certaines activités industrielles (cosmétiques, pneumatiques) dans le Morbihan.

Par ailleurs, les ETI sont sensiblement plus représentées dans le Finistère, où elles regroupent 25 % des emplois, contre 22 à 24 % dans les autres départements.

Enfin, dans les trois départements du Finistère, du Morbihan et des Côtes-d'Armor, les PME restent prépondérantes en termes d'emplois ; c'est particulièrement le cas dans les Côtes-d'Armor, où celles-ci emploient 32 % des salariés.

■ Michel Rouxel

Pour comprendre ces résultats

Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif d'**Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises** (Esane), qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception du secteur agricole, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; **Connaissance locale de l'appareil productif** (Clap), qui localise les effectifs salariés ; le système d'information **Liaisons financières** (Lifi), qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Champ

Le champ des **entreprises** est celui des secteurs marchands hors agriculture et hors intérimaires.

Les auto-entreprises sont des entreprises qui bénéficient d'un régime

fiscal particulier, elles ne font pas partie du champ de l'étude.

L'**effectif des entreprises** considéré ici est l'effectif salarié hors intérimaires en 2010. Il est exprimé en équivalent temps plein (ETP) : les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Ils sont localisés précisément dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.

Définition

Un **groupe** est un ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une détient sur les autres un pouvoir de décision. Cette notion est indépendante du nombre de salariés.

Pour en savoir plus

- [Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud](#) / Florent Rau, Vincent Hecquet. - Dans : *Insee Première* ; n° 1 440 (2013, avr.). - 4 p.
- [Le Finistère : une économie qui préserve ses centres de décision en s'appuyant sur ses groupes](#) / Michel Rouxel, Nadine Le Hir ; Insee Bretagne ; ADEUPa. - Dans : *Octant Analyse* ; n° 37 (2012, déc.). - 6 p.
- [Bilan annuel des entreprises](#) / Banque de France, Direction des Affaires Régionales de Bretagne. - Dans : *Octant Références - Bilan économique de la Bretagne 2011* (2012, juin). - P. 16-17.
- [Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait - Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises](#) / Jean-Marc Béguin, Vincent Hecquet, Julien Lemasson. - Dans : *Insee Première* ; n° 1 399 (2012, mars). - 4 p.
- [L'implantation des grands établissements de l'industrie agroalimentaire bretonne](#) / Florence Le Bris. - Dans : *Octant Info* ; n° 15 (2011, sept.) - 2 p.
- [Quatre nouvelles catégories d'entreprise - Une meilleure vision du tissu productif](#) / Vincent Hecquet. - Dans : *Insee Première* ; n° 1 321 (2010, nov.). - 4 p.
- [Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique](#). (Journal officiel, 20 décembre 2008).
- Insee Bretagne (www.insee.fr/bretagne)
- Insee (www.insee.fr)

Directeur de la Publication : Michel Guillemet

Rédacteur en chef : Jean-Marc Lardoux

Composition : Jean-Paul Mer

INSEE Bretagne

36, place du Colombier

CS 94439

35044 RENNES Cedex

ISSN 2105-1151 - © Insee 2013 - Dépôt légal : 2^e trimestre 2013

Pour tout renseignement statistique :
09 72 72 40 00 (tarification appel local)